

REGLES APPLICABLES POUR LES ACTIONS FOAD PYRAMIDE

La Région paye chaque organisme de formation sur la base des heures réellement effectuées (données d'exécution saisies dans l'extranet et feuilles d'émargement).

Pour les organismes intervenant en formation à distance, sont considérées comme heures réellement effectuées :

Modalités		Justificatifs à produire
Téléprésentation Visio Télémentorat Auto Formation Tutorée Auto Formation Simple	sur site sur site sur site sur site sur site	Copie feuille émargement gérée par les sites PYRAMIDE disponibles sur le serveur spécialement mis en place
Auto Formation Tutorée Auto Formation Simple	à domicile à domicile	Copie feuille émargement gérée par l'Organisme de Formation (signature a posteriori lors des regroupements)
Regroupement	en centre	Copie feuille émargement gérée par l'organisme

En cas d'absence du stagiaire, les heures correspondantes ne doivent pas être déclarées comme des heures réellement effectuées quel que soit le motif de cette absence.